



ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC





CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002-2003

COMITÉ EXÉCUTIF :

PRÉSIDENT

M. Yves Jean

Centres jeunesse de Lanaudière

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Renée Gagné

Centre jeunesse Côte-Nord

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Louise Avon

Centre jeunesse de Laval

Remplacée par **M. Jean-Nil Thériault**

Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

TRÉSORIER

M. Michel Roy

Centres jeunesse de l'Outaouais

CONSEILLER

M. Sylvio Lebreux

Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles

SECRÉTAIRE

M. Pierre Lamarche

Association des centres jeunesse du Québec

AUTRES ADMINISTRATEURS :

Mme Sonia Tremblay

Remplacée par **Mme Hélène de Champlain**

Centres jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean

M. Guy Paquin

Centre jeunesse de Québec

M. Gaston Roy

Remplacé par **Mme Anne-Marie Gingras**

Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

M. Claude Laflamme

Centre jeunesse de l'Estrie

M. Jean-Pierre Senécal

Remplacé par **Mme Suzanne Gagnon**

Centre jeunesse de Montréal

Mme Karen Potter-Bienvenu

Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

M. Raymond Bilodeau

Remplacé par **Mme Doris Carrier**

Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

M. André Vien

Remplacé par **M. Richard Deschênes**

Centres jeunesse Chaudière-Appalaches

Mme Louise Avon

Remplacée par **M. Roland Plante**

Centre jeunesse de Laval

M. Michel Couture

Centre jeunesse des Laurentides

Mme Suzanne Charest

Centres jeunesse de la Montérégie

M. Pierre Morin, coopté

Centres jeunesse Chaudière-Appalaches

M. Michael Udy, coopté

Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

M. Pierre Durocher, coopté

CLSC St-Michel

Trois postes sont vacants au sein du Conseil d'administration, soit ceux des représentants des services sociaux de l'Ungava et aux populations Cri et celui de représentant des services sociaux de la Baie d'Hudson.

Les centres jeunesse

Les centres jeunesse ont pour mandat d'appliquer :

- La Loi sur la protection de la jeunesse
- La Loi sur les jeunes contrevenants
- La Loi sur les services de santé et les services sociaux
- Les dispositions législatives concernant l'adoption
- Les dispositions législatives concernant la médiation familiale

Ils dispensent des services :

- D'expertise en matière de garde d'enfant
- De recherche des antécédents et de retrouvailles

En 2002, près de 59 000 signalements ont été faits à la direction de la protection de la jeunesse, plus de 27 000 ont été retenus. De ce nombre, la sécurité et le développement de 10 500 enfants étaient compromis, soit pour négligence, abus physique, abus sexuel, trouble de comportement ou abandon.

Les 16 centres jeunesse sont répartis en 500 points de services à travers le Québec. Et deux instituts universitaires y sont rattachés, un à Montréal et un à Québec.

Parmi les 9000 employés des centres jeunesse, 7000 travaillent directement auprès des jeunes et leurs familles. Ils sont, entre autres, agents de relations humaines, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, éducateurs spécialisés, techniciens en travail social, criminologues, psychologues, avocats, infirmières.

L'Association des centres jeunesse du Québec

L'Association des centres jeunesse du Québec est le regroupement volontaire des 16 centres jeunesse. Ensemble, nous avons adopté en 1998 un plan d'action pour assurer le développement continu de la qualité des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille. Ce plan compte six axes de développement :

- Le développement des pratiques
- Le développement des conditions de pratique
- Le développement des partenariats
- Le développement des systèmes d'information
- La vigilance législative
- La sensibilisation du public à la détresse des jeunes et de leur famille

Ce rapport annuel est donc présenté en fonction de ces six axes.

Le personnel de l'Association des centres jeunesse du Québec

LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Pierre Lamarche, *directeur général*

M. André Payette, *conseiller principal, communications et événements,*

remplacé par Mme Judith Laurier

Mme Danielle Souriac, *adjointe administrative et événements*

Mme Céline Boivin, *support à la comptabilité (demi-temps)*

Mme Camille Reid, *attachée de direction et événements*

Mme Christiane Côté, *secrétariat, réception et documentation*

LES SECTEURS

PROTECTION DE LA JEUNESSE, JEUNES CONTREVENANTS, ADOPTION ET CONTENTIEUX

Mme Odette Ouellet, *conseillère principale*

M. Luc Vermette, *conseiller (demi-temps)*

Mme Danielle Carrier, *secrétariat*

SERVICES À LA CLIENTÈLE ET RÉADAPTATION

M. Jean Boislard, *conseiller principal*

M. Luc Vermette, *conseiller (demi-temps)*

Mme Denise Boily, *secrétariat*



SERVICES PROFESSIONNELS ET QUALITÉ DES SERVICES

M. Jean Boudreau, *conseiller principal*

PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION

Mme Ginette Sarrazin, *coordonnatrice, programme national de formation*

M. Jacques Adam, *conseiller secteur gestion*

M. Normand Brault, *conseiller secteur réadaptation et jeunes contrevenants*

Mme Pierrette Fortier, *secteur protection de l'enfance, de la jeunesse et des ressources non institutionnelles*

Mme Sylvie Giard, *secteur prévention, dépistage et intervention précoce*

Mme Lise Charland, *secrétariat*

Mme Céline Boivin, *secrétariat (demi-temps)*

RESSOURCES HUMAINES

M. Yvan Dubé, *conseiller principal,*

remplacé par Mme Louise Ricard

Mme Jocelyne Deguire-Rioux, *secrétariat*

RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

M. Jean Asselin, *conseiller principal*

Mme Jocelyne Turcotte, *secrétariat et événements*

L'Association remercie toutes les personnes des centres jeunesse qui, au cours de la dernière année, ont généreusement accepté de collaborer avec nous à l'avancement et la finalisation de nombreux dossiers.



> **EN 1998**, les centres jeunesse ont entrepris, avec leur Association, la mise en marche de leur Programme de développement des pratiques (PDP), une époque résolument engagée vers le développement continu de la qualité. On se rappellera que le développement de la pratique, le développement des conditions de pratique, les partenariats, la visibilité de la problématique jeunesse, les systèmes d'information et la vigilance législative constituaient les six chantiers de ce programme. Nous avons le plaisir de rapporter à nos membres et à nos partenaires les progrès de ce programme pour l'exercice 2002-2003.

Prenons d'abord le Programme national de formation (PNF), la pièce centrale de la stratégie de développement des pratiques. Le PNF est actuellement dispensé dans la très grande majorité des régions du Québec, dans les centres jeunesse et dans les CLSC, mettant ainsi en pratique la volonté de créer des réseaux continus de services. Ce programme fournit à tous les acteurs la matière à réflexion requise pour développer un système cohérent d'aide aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficulté. En ce qui concerne le développement des pratiques, nous devons aussi souligner le travail effectué en cours d'année afin de préparer la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), qui remplacera la Loi sur les jeunes contrevenants au premier avril 2003. En effet, les officiers responsables du ministère de la Santé et des Services

sociaux, des centres jeunesse et des organismes de justice alternative ont décuplé les efforts pour être prêts à faire face à ce changement même si

cette modification législative est loin d'être reçue positivement au Québec.

Le chantier des conditions de pratique a aussi été l'objet d'un développement de la plus haute importance au cours de l'exercice 2002-2003 alors que l'Association publiait les premiers standards de pratiques en centre jeunesse. On sait que ce projet a mobilisé d'importantes énergies au cours des dernières années, mais nous disposons enfin d'une mesure objective de l'effort requis et des montants concernés par les diverses fonctions des centres jeunesse. Il est dorénavant possible de déterminer et de prévoir les coûts associés à la prestation de services et de mesurer objectivement les besoins des établissements. L'arrivée d'une nouvelle approche de gouvernance basée sur des ententes de gestion entre les établissements et les régies régionales permettra de mettre en application les résultats de ce travail colossal.

Du côté des partenariats, nous devons souligner le succès du premier colloque conjoint entre la Fédération des familles d'accueil du Québec et l'Association des centres jeunesse du Québec, tenu à Québec en octobre dernier. À cette occasion, une soixantaine de représentants des associations régionales des familles d'accueil et des centres jeunesse ont échangé franchement sur les grandeurs et misères de la collaboration et ont convenu de développer ensemble des projets communs, histoire de se donner des succès ensemble. Le Congrès conjoint entre les centres jeunesse et les CLSC, les commissions scolaires et les centres de la petite enfance a aussi marqué l'année. Les partenaires engagés considèrent cette expérience assez gratifiante pour la reprendre en 2004. Il faut bien dire que

ce congrès a été l'occasion de présenter des dizaines d'expériences conjointes, des succès qui illustrent bien l'importance, pour les enfants et les familles, de ce partenariat qui se construit au-delà des intérêts spécifiques de chaque établissement.

Sur le plan de la visibilité, nous avons cru bon de profiter de la deuxième semaine des centres jeunesse pour attirer l'attention du public sur la détresse vécue par les jeunes et leur famille aidés par les centres jeunesse. En compagnie du Dr Gilles Fortin du Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine et de trois intervenants des centres jeunesse, nous avons pu sensibiliser les médias à la dure réalité des enfants, des jeunes et des familles en très grande difficulté et nous en avons également profité pour illustrer l'état des services publics en dévoilant les standards de pratiques en centre jeunesse.



Le chantier des systèmes d'information s'est avéré être particulièrement fébrile au cours de la dernière année. La décision gouvernementale d'allouer aux centres jeunesse un budget spécial de 30 M \$ a permis de compléter le déploiement des systèmes d'information. On se rappellera que ce budget spécial comportait l'obligation que le déploiement soit complété au 30 juin 2003. Nous avons le plaisir de rapporter ici que le déploiement suit, à quelques exceptions près, le plan de travail prévu originalement grâce, notamment, à la contribution importante de chacun des établissements et de la SOGIQUE.

Le contexte législatif s'est avéré particulièrement occupé : loi cadre pour lutter contre la pauvreté, loi sur la réforme du système professionnel, loi sur la prestation sécuritaire des services de santé et des services sociaux. Est-il utile de rappeler l'importance que revêt pour nous le cadre législatif dans lequel nos responsabilités s'exercent ?



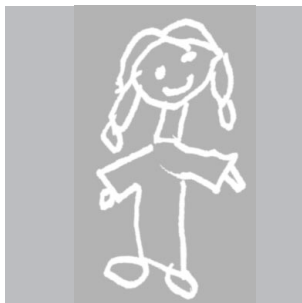
Bref, cinq ans après la mise en branle du programme de développement des pratiques, nous pouvons célébrer les efforts solidaires, non seulement des centres jeunesse, mais de tous les partenaires concernés, nos collègues des CLSC, des commissions scolaires, des centres de la petite enfance, nos collaborateurs immédiats, les familles d'accueil et les organismes de justice alternative, nos collaborateurs dans la qualification des jeunes : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation. Ensemble, nous avons effectué des progrès considérables depuis cinq ans et bien que nous soyons encore loin de prétendre que tous les écarts de qualité ont été résorbés, nous pouvons affirmer que les progrès ont été au rendez-vous. Cela se voit, s'entend et se lit à travers les commentaires des médias et des éditorialistes qui manifestent une meilleure compréhension des problématiques, des forces et des lacunes du système.



Le Conseil d'administration a considéré qu'il était temps de faire le point et a mandaté le directeur général pour qu'il lui présente un nouveau plan d'action quinquennal. Il s'agit évidemment de faire le point sur les progrès réalisés et de moderniser le plan d'action en fonction des réalités de l'environnement de 2003. L'année 2003-2004 s'amorce donc avec une mise à jour de notre programme de développement des pratiques et annonce de nouvelles initiatives qui permettront, nous l'espérons, d'accentuer les efforts de tous les partenaires au profit des enfants, de partager un parti pris pour les enfants.

M. YVES JEAN, PRÉSIDENT

M. PIERRE LAMARCHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL



> Le Programme national de formation

Le PNF complète sa quatrième année de sa courte vie bien remplie. Le déploiement de la dernière année est marqué prioritairement par la participation de 13 centres jeunesse et la décision officielle du réseau des CLSC de joindre les rangs du PNF.

AU 31 mars 2003, 615 gestionnaires des centres jeunesse et des CLSC avaient reçu la formation qui leur est destiné, ce qui représente un peu plus de 50 % d'entre eux. Déjà, 727 intervenants, ayant 7 ans d'expérience et moins, ont obtenu la formation de 16 jours portant sur les compétences génériques pour intervenir en protection de l'enfance et de la jeunesse.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU PNF

Une nouvelle structure avec la mise en place d'un nouveau comité de pilotage composé paritairement de membres des centres jeunesse et des CLSC. Des représentants du MSSS, des régies régionales, des associations (Association des centres jeunesse du Québec et Association des CLSC et des CHSLD du Québec), ainsi que des instituts universitaires, complètent ce comité. L'arrivée des quatre nouveaux conseillers au programme national de formation (PNF), ce qui a insufflé une ardeur nouvelle au projet.

Le PNF est désormais accrédité par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) lui permettant d'émettre, à la lumière d'attestations de réussite, des unités d'éducation continue aux participants du PNF.

LA RECHERCHE SUR LES IMPACTS DU PNF CHEZ LES INTERVENANTS

Cette année fut marquée par le début de la recherche sur les impacts du PNF chez les intervenants. Le groupe de recherche, dirigé par monsieur Daniel Turcotte, directeur de l'Institut universitaire du Centre jeunesse de Québec, déposera au mois de mai 2003 un premier rapport synthèse portant sur les résultats des prétests administrés depuis le début de la recherche.

SECTEUR GESTION : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

L'année a permis d'amorcer le développement de curriculums de formation spécifiques à la gestion. Deux champs de compétences ont été identifiés comme hautement prioritaires de concert avec l'ensemble des directeurs des ressources humaines des centres jeunesse : la supervision et l'appréciation de la contribution. Ces deux modules verront le jour durant la prochaine année.

SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES

Déjà, dix centres jeunesse ont amorcé la formation des intervenants aux compétences génériques pour intervenir en protection de l'enfance et de la jeunesse. Ces modules sont le noyau de la formation et ne peuvent débuter qu'une fois que les gestionnaires aient reçu une partie de leur propre formation. Cette formation est destinée en priorité aux intervenants qui ont moins de 7 ans d'expérience. Depuis janvier 2003, les intervenants des CLSC ont joint les intervenants des centres jeunesse en formation. Ce tronc commun générique fait suite aux ajustements recommandés par le groupe de travail composé des formateurs du PNF et de certains intervenants en CLSC ayant participé au projet pilote.

DU NOUVEAU POUR LES INTERVENANTS DE PLUS DE 7 ANS D'EXPÉRIENCE

Pour les intervenants qui ont plus de sept ans d'expérience, une version abrégée de la formation générique de 16 jours a été offerte en 6 jours.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Des modules spécifiques étaient en expérimentation dans quelques centres jeunesse, soit le module 207 sur la Négligence et le module 203 sur les Abus sexuels. Après cette étape, une évaluation sera faite et des ajustements seront apportés au besoin. Les modules seront offerts pour les intervenants dont le besoin aura été identifié à l'aide de l'évaluation des besoins individuels de formation (ÉBIF). Les modules spécifiques sont accessibles qu'une fois la formation générique de 16 jours ou de 6 jours terminée.

D'autre part, deux autres chantiers étaient en cours, soit le module sur les mauvais traitements physiques (208) dont le contenu est en voie d'être terminé et dont l'expérimentation devrait débuter à l'automne 2003; et celui portant sur les troubles de la conduite dont le comité amorcera ses travaux d'ici l'été 2003.

SECTEUR RÉADAPTATION ET JEUNES CONTREVENANTS

Sept rencontres de groupes de discussion ont été tenues dans six centres jeunesse : Laval, Lanaudière, Montréal, Mauricie-Centre du Québec, Côte-Nord et Outaouais, en vue de recueillir les réactions et commentaires d'intervenants et de chefs de service de réadaptation à la proposition de « Répertoire des compétences pour intervenir en réadaptation » déposée en octobre 2002. C'est plus de quatre-vingts professionnels de la réadaptation en centre jeunesse qui ont jusqu'à maintenant fait connaître leurs réactions à cette proposition. De telles rencontres sont prévues dans les autres centres jeunesse; la ronde des groupes de discussion devrait se terminer à la fin du mois d'avril 2003. L'ensemble des commentaires ainsi recueillis vise à enrichir le contenu et la formulation des compétences.

D'importants travaux ont permis de finaliser une réflexion sur la pertinence d'un tronc commun des compétences génériques pour les intervenants des CLSC, psychosociaux et de réadaptation des centres jeunesse.

LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS ET LE PNF

Nous avons reporté le développement du volet jeunes contrevenants du PNF jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi. Nous avons été heureux d'apprendre qu'une subvention de 123 000 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux a été accordée pour en amorcer le développement.

SECTEUR PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET INTERVENTION PRÉCOCE

Ce secteur a connu d'importants développements au cours de la dernière année avec l'établissement des paramètres et la coordination de l'implantation du PNF dans les 147 CLSC de la province.

> **La LSJPA : une loi qui entre en vigueur malgré les contestations**

La Loi sur la justice pénale pour les adolescents (LSJPA) est une loi fédérale qui remplacera la Loi sur les jeunes contrevenants au 1^{er} avril 2003. On se rappellera qu'une coalition de plusieurs groupes de pression, coordonnée par l'Association des centres jeunesse, s'était opposée à cette Loi qui met l'accent sur le délit, faisant passer au second plan la réponse aux besoins des jeunes. La Loi entrera en vigueur tout de même le 1^{er} avril 2003 et il fallait être fin prêts pour sa mise en oeuvre. Tel que prévu dans l'échéancier des travaux d'implantation, des fiches cliniques à l'intention des intervenants ont été distribuées à travers les centres jeunesse. Ces fiches produites par l'Association, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, portent sur tous les sujets de la nouvelle Loi. La formation des formateurs a été complétée au début du mois de mars et une formation spécifique à la détermination des peines a aussi été offerte aux intervenants.

Jusqu'à la dernière minute, des doutes ont plané quant à l'entrée en vigueur de la Loi, notamment, la Cour d'appel a rendu son jugement sur la demande de renvoi déposée par le ministère de la Justice du Québec le 31 mars en après-midi. La présomption d'assujettissement à la peine pour adultes et celle concernant l'exception de la confidentialité de l'identité de l'adolescent ont été déclarées non conformes aux principes de justice fondamentale et à l'article 7 de la

Charte canadienne des droits et libertés. Les intervenants et les juristes du Québec ont reçu ce jugement comme un gain sur le plan philosophique, mais ce jugement n'a pas pour effet de bloquer l'entrée en vigueur de la Loi.

L'Association des centres jeunesse du Québec assurera une vigilance clinique et budgétaire tout en observant les impacts de cette nouvelle loi sur les jeunes et sur les centres jeunesse tout au long de l'année transitoire.

> **Les pratiques de placement remises en question**

Dans la Loi sur la protection de la jeunesse comme la Loi sur les jeunes contrevenants, il est prévu qu'un enfant peut être retiré de son milieu naturel et placé en famille d'accueil ou dans une unité d'hébergement spécifique à ses besoins. En 2002, plus de 27 000 enfants étaient placés par les centres jeunesse dans des familles d'accueil ou dans différentes unités d'hébergement. Deux facteurs importants remettent en question la pratique de placement dans les centres jeunesse. D'abord, il est capital que l'enfant puisse développer des liens d'attachement privilégiés avec une personne de son entourage. Des études ont révélé qu'une séparation, même nécessaire, peut compromettre la capacité de l'enfant de développer de tels liens. L'Association est à revoir l'ensemble de la pratique de placement, depuis la décision de retirer un enfant de son milieu familial jusqu'à la préparation du retour de cet enfant dans sa famille au terme de son séjour dans une ressource d'hébergement.

D'autre part, les frais reliés à cette pratique sont onéreux et les centres jeunesse subissent, au même titre que les autres établissements publics québécois, des restrictions budgétaires et doivent respecter la loi anti-déficit malgré l'augmentation de clientèle. Au terme de cette réflexion sur le placement des jeunes, des recommandations seront faites aux centres jeunesse.

> **S'occuper des enfants ou Looking After Children**

Véritable système de gestion du suivi des enfants placés, l'approche Looking After Children (LAC) représente un changement majeur dans nos pratiques.

Développée en Angleterre au début des années 90, l'approche LAC est issue de la volonté de connaître les effets de l'intervention de l'État sur le développement des enfants. Elle a été exportée depuis dans près de 15 pays, dont plusieurs provinces du Canada.

Trois principes fondamentaux guident le développement de l'approche LAC : les enfants placés ont droit à la même qualité de soins que ceux prodigués par des parents attentionnés à l'égard de leurs propres enfants; le partenariat entre les différents acteurs constitue une condition sine qua non à l'actualisation de cette approche; l'efficacité et l'amélioration des services reposent sur une évaluation minutieuse des besoins de l'enfant placé dans les principales dimensions de sa vie (santé, éducation, identité, famille et relations sociales, présentation en société, habiletés en soins personnels) et du résultat des interventions visant à rencontrer ces besoins.

Looking After Children représente une approche d'intervention axée sur la théorie du développement et vise le bien-être de l'enfant placé. L'approche LAC repose aussi sur la théorie de la résilience. Ce concept, qui est utilisé notamment pour décrire les enfants et les jeunes qui, malgré une histoire de vie remplie de circonstances malheureuses, d'importants stress et d'adversité, ont su atteindre un bon équilibre de vie et développer leurs compétences de façon optimale. Le présent est vu comme étant plus déterminant dans le bien-être de l'enfant que le passé.

Deux centres jeunesse, ceux de Batshaw et de l'Outaouais, ont accepté d'implanter LAC dans le cadre d'un projet pilote s'échelonnant sur trois ans. Au terme de l'expérience pilote, une évaluation sera faite des résultats obtenus et des recommandations seront faites à la Conférence des directeurs généraux sur la pertinence d'implanter l'approche LAC dans l'ensemble des centres jeunesse du Québec.

> La qualification des jeunes

Chaque année, environ 5000 jeunes atteignent l'âge de 18 ans et quittent les services des centres jeunesse. Pour plusieurs d'entre eux, l'issue est la sécurité du revenu. Afin de leur trouver un intérêt pour poursuivre leurs études ou développer leur habileté dans un programme de formation approprié, un projet pilote a cours actuellement dans les centres jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, de Laval, de Batshaw à Montréal et de l'Outaouais. Ainsi, 80 jeunes ont été repérés dès l'âge de 16 ans et un suivi systématique d'assistance est fait jusqu'à l'âge de 19 ans pour qu'ils puissent être autonomes lors de leur arrivée dans la collectivité où leur contribution sera reconnue et leur estime de soi rehaussée par une autonomie à tous les niveaux.

Les trois objectifs du projet sont de préparer et encadrer le passage à la vie autonome des jeunes participants au projet, d'insérer 75 % des jeunes dans le marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante au moment où ils atteignent la majorité et de développer des réseaux de soutien et de support autour des jeunes issus des centres jeunesse.

Le budget de 2 millions \$ provient du Centre national de prévention du crime (CNPC), du Fonds Jeunesse, du Fonds de la lutte à la pauvreté et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il s'agit pour le moment d'un projet expérimental dont nous espérons apprendre la recette d'une intégration socioprofessionnelle réussie. Cette leçon pourra être utile pour l'ensemble des centres jeunesse et les jeunes qui passent des centres jeunesse à la vie autonome à chaque année.

QUALIFICATION DES JEUNES A SON ÉQUIPE DE RECHERCHE

Le Centre national de prévention du crime (CNPC) a procédé à l'embauche d'une firme de recherche, CAC International, qui évaluera l'ensemble du déroulement du programme Qualification des jeunes, son coût, son efficacité, tant sur le plan de la qualification que de l'insertion sociale des jeunes suivis par les centres jeunesse. Ainsi, les résultats prévus pour 2006 permettront d'évaluer si le programme sera étendu à l'ensemble des centres jeunesse. Dans le cas où les résultats s'avéreraient positifs, le CNPC a la ferme intention de miser sur l'implantation de ce programme à l'échelle canadienne.

> Le Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire

Le protocole interdisciplinaire d'intervention auprès des jeunes suicidaires est en implantation dans la plupart des centres jeunesse. Ce protocole, bâti conjointement par l'Association des centres jeunesse du Québec, le Collège des médecins, l'Association des hôpitaux et l'Association des CLSC-CHSLD du Québec, a pour objectif d'intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes à potentiel suicidaire dans les centres jeunesse, une clientèle hautement à risque.

Le contenu et le matériel de la formation pour les intervenants de 2^e niveau d'intervention (l'équipe multidisciplinaire de soutien) ont été complétés. Les formateurs identifiés au sein des centres jeunesse seront en mesure de dispenser cette formation durant l'année 2003.

La difficulté rencontrée par plusieurs centres jeunesse se situe au 3^e niveau (l'équipe spécialisée externe) lorsqu'il s'agit de trouver des ressources ou de prendre des ententes avec son établissement de santé régional. Le centre jeunesse doit s'assurer que le jeune dépisté à haut potentiel suicidaire ait accès à des services cliniques d'un médecin spécialiste en pédiatrie.

Un groupe de chercheurs a été formé pour évaluer l'implantation du protocole dans cinq centres jeunesse : Batshaw, Chaudière-Appalaches, Laval, Montréal et Outaouais.

> Le contrôle de la qualité

La Table des directeurs des services professionnels (DSP) et directeurs de la qualité des services (DQS) a œuvré sur plusieurs fronts au cours de l'année. Les travaux relatifs au contrôle et à la promotion de la qualité ont porté tant sur des mesures structurantes, sur des validations que sur des aspects davantage instrumentaux.

Ainsi, la définition de profils précis et opérationnels de fonctions/qualité pour chaque centre jeunesse a été élaborée, validée et intégrée aux standards de pratiques. Divers cadres de références, ceux des stages universitaires, des Lois 27* et 180**,



ont aussi été amorcés dans le but de définir des paramètres communs pour l'ensemble des centres jeunesse et harmoniser les pratiques. Par ailleurs, une journée Agrément a été organisée, tant pour prendre en compte les modifications récentes du système d'agrément que pour voir les équipes qui auront à gérer ce processus exigeant et rigoureux, processus rendu désormais obligatoire par la Loi 113***.

Se basant sur les orientations définies l'an dernier, les directeurs des services professionnels et directeurs de la qualité des services ont procédé à diverses validations pour s'assurer, non seulement de la qualité, mais aussi de la cohérence et de l'intégrité de la pensée clinique des grands projets associatifs. Ainsi, divers produits du programme national de formation et certains modules spécifiques et de système de support à la pratique (SSP) ont fait l'objet d'études et de discussions en cours d'année.

Du côté instrumental, l'ensemble des outils cliniques recommandés dans l'Avis de l'Association a été révisé et un travail exploratoire a été réalisé afin de s'assurer de l'existence de tous les outils pertinents. Les DSP/DQS ont également réfléchi aux standards de pratiques à mettre en place pour s'assurer de la maîtrise des outils utilisés et ils ont examiné les liens nécessaires entre l'instrumentation clinique et la programmation. Ils ont aussi réfléchi à divers moyens utiles visant à libérer les intervenants des tâches bureaucratiques, à recréer un espace clinique et ainsi à mieux se centrer sur les jeunes et leur famille.

* LOI 27 LOI SUR LE PROTECTEUR DES USAGERS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

** LOI 180 LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN ÉGARD À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS EN VUE D'ASSURER LA PROTECTION DES PERSONNES

*** LOI 113 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX CONCERNANT LA PRESTATION SÉCURITAIRE DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX



> **Le Protocole d'intervention lors d'allégation de conduites inacceptables dans une famille d'accueil (PCI)**

Dans son rapport de mai 2000, le groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, présidé par M. Richard Cloutier, recommande aux centres jeunesse, en collaboration avec la Fédération des familles d'accueil du Québec, de « réactualiser... et animer... afin qu'il soit utilisé dans tous les centres jeunesse » le Protocole d'intervention en ressources intermédiaires à l'enfance lors de présomption de conduites inacceptables, datant de 1990.

Ces trois dernières années, la procédure d'intervention lors d'allégations de conduites inacceptables dans une famille d'accueil a donné lieu à l'élaboration de nombreux protocoles. Aucun de ces documents n'a toutefois donné lieu à un avis de l'Association des centres jeunesse du Québec.

Soucieuse d'actualiser l'esprit de cette recommandation du rapport Cloutier* et conformément à la volonté de ses membres, l'Association des centres jeunesse du Québec a procédé à l'élaboration du Protocole d'intervention lors d'allégations de conduites inacceptables dans une famille d'accueil. Après de nombreuses consultations, le document est à la phase de la rédaction finale. Cet avis de l'Association des centres jeunesse du Québec doit être présenté pour adoption à la rencontre de la Conférence des directeurs généraux du mois de juin 2003.

* GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE DE PLACEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL DIRIGÉ PAR RICHARD CLOUTIER, FAMILLES D'ACCUEIL ET INTERVENTION JEUNESSE, CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC, INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ, 2000

> **Les standards de pratiques**

Les standards de pratiques en centre jeunesse sont le fruit d'un travail intense étalé sur trois années. L'objectif était de se doter d'un outil de gestion fiable, réaliste et rigoureux. Cet outil indique ce qui est nécessaire et suffisant de poser comme geste à tous les niveaux d'intervention, incluant l'aspect clinique et administratif. Pour le moment, les standards relatifs à trois de nos mandats sont publiés : la Loi sur la protection de la jeunesse, La Loi sur les services de santé et les services sociaux et l'hébergement.

Les standards sont devenus l'outil indispensable pour évaluer les besoins en ressources humaines et matérielles pour venir en aide aux enfants et aux familles en détresse. Dorénavant, les pourparlers, les négociations et les évaluations budgétaires sont basés sur les standards de pratiques en centre jeunesse. Ce nouvel outil permet désormais de comparer objectivement la situation actuelle à celle qui devrait exister.

> **La banque informatique juridique**

La banque informatique juridique a enfin vu le jour en 2002. Elle contient plus de 1300 résumés de jugements qui donnent accès à l'intégralité du jugement si désiré. Cet outil regroupe tous les jugements de jurisprudence en protection de la jeunesse. Ce travail colossal a été rendu possible grâce à l'initiative et à la volonté de plusieurs avocats bénévoles travaillant en centre jeunesse. Bien entendu, elle sera augmentée au fur et à mesure que les contentieux verront de nouveaux cas apparaître. Elle est accessible sur abonnement uniquement, mais elle est déjà un outil précieux et devenu rapidement indispensable pour des dizaines d'avocats et d'intervenants travaillant dans le domaine de la protection de la jeunesse. L'Association des centres jeunesse s'assure de la gestion de cette banque sur son site Internet et contrôle les abonnements.

> **Les zones de fragilité budgétaire**

L'Association s'est toujours préoccupée de la situation budgétaire des établissements. La majorité des centres jeunesse se trouve en situation de fragilité budgétaire malgré les investissements récents consentis par le gouvernement pour stabiliser les bases budgétaires dans un souci d'équité interrégionale. Au 31 mars 2003, 10 millions de dollars représentaient le déficit des centres jeunesse dont 7,5 M \$ dus à l'engorgement des ressources d'hébergement et 2,5 M \$ causés par les listes d'attente à l'étape de l'évaluation et à celle de l'application des mesures. L'Association a élaboré des outils de suivi budgétaire qui indiquent déjà des pistes à suivre dans tous les centres jeunesse. L'Association fait constamment valoir au gouvernement la situation et les besoins de services des enfants, des jeunes et leur famille. Dans ce contexte, les standards de pratiques sont devenus un outil de référence extrêmement puissant.

> **La révision de la politique de transfert inter centres jeunesse et directeurs de la protection de la jeunesse**

La politique de transfert inter centres jeunesse et directeurs de la protection de la jeunesse vise à déterminer les règles de transfert des dossiers d'un centre jeunesse à un autre afin d'assurer à l'utilisateur, qui change de territoire, la continuité des services auxquels il a droit.

En outre, dans les cas où un enfant est placé en famille d'accueil, elle détermine quel centre jeunesse doit assumer la responsabilité financière du placement.

La politique de transfert, dans sa forme actuelle, est en vigueur depuis juin 1998. Toutefois, plusieurs procédures n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 1994. Les répondants aux transferts inter CJ/DPJ souhaitaient depuis longtemps que l'on procède à une telle révision.

L'Association a donc entrepris de mettre à jour les différentes procédures de transfert avec l'aide des répondants aux transferts des différents centres jeunesse. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2003.

> **Planification de main-d'œuvre secteur social**

Une préoccupation constante de l'Association en matière de ressources humaines est de soutenir les centres jeunesse afin qu'ils disposent d'une main-d'œuvre qualifiée, en nombre suffisant, avec la capacité de s'assurer d'une relève adéquate pour la continuité des services aux enfants et aux familles. Pour remplir son mandat, un des moyens mis de l'avant est de coordonner l'exercice de planification de main-d'œuvre pour l'Association à l'intérieur de la démarche plus globale orchestrée par le MSSS pour l'ensemble du secteur social du réseau. Les travaux ministériels ont commencé à la mi-février 2003. Les premières rencontres ont servi à documenter le dossier pour les neuf professions étudiées par la présentation de statistiques sur les effectifs, les descriptions d'emploi, la formation requise, les diplômés disponibles et le cadre légal. L'Association vise à orienter le dossier en exposant les compétences requises pour œuvrer en centre jeunesse et en influençant sur la nécessité d'une meilleure adéquation entre la formation et les besoins des centres. Un comité avisé centres jeunesse est formé depuis novembre 2002 et alimente la délégation de l'Association sur les préoccupations spécifiques à notre secteur.

> **Les champs d'exercice professionnels**

L'Association assure également une vigilance au niveau de la révision des champs d'exercice professionnels amorcée par l'Office des professions dans le but de faire les représentations nécessaires en fonction de la pratique quotidienne des professionnels en centre jeunesse. Le délai pour l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi 90* a permis de clarifier avec l'Office des professions l'interprétation de clauses pouvant avoir une incidence sur notre pratique même si cette Loi vise spécifiquement le secteur santé.

> **Avis sur la vérification des antécédents judiciaires**

Les centres jeunesse doivent s'assurer de la protection de leur clientèle en vérifiant les antécédents judiciaires des personnes qui entrent en contact avec les enfants et les familles. L'Association a produit cette année un Avis concernant la vérification des antécédents judiciaires. Cet avis constitue un cadre de référence et vise à ce que chaque centre jeunesse soit en mesure de se doter d'une politique à cet effet. À la demande de l'établissement, l'Association accompagne les centres dans l'élaboration de leur politique.

> **Prochaine ronde de négociation des conventions collectives**

À la suite du prolongement décrété d'une année, les préparatifs pour la prochaine ronde de négociation sont mis en branle. En plus de consulter les centres jeunesse sur les grands enjeux et orientations communs aux autres missions du réseau, les travaux pour l'adaptation des conditions de travail aux nouvelles réalités des centres jeunesse sont enclenchés. Cela implique de peaufiner et compléter nos dépôts syndicaux en produisant une seule convention collective intégrant la convention psychosociale

(CPEJ) et celle de la réadaptation (CR) par syndicat reflétant les changements survenus dans nos organisations. L'équipe qui y travaille a terminé le projet FSSS-CSN. Nous amorçons les projets FTQ et les conventions des autres syndicats.

> **Révision de la classification des postes cadres intermédiaires**

Les travaux du comité systémique pour une révision de la classification des postes de cadres intermédiaires vont bon train. L'Association travaille en étroite collaboration avec les associations de cadres, soit l'Association des gestionnaires des établissements de santé et services sociaux, l'Association du personnel d'encadrement du réseau et la direction du personnel d'encadrement du MSSS. Seize cadres de différents centres jeunesse et différents titres d'emploi ont été invités à témoigner de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Le comité est à l'étape de faire la synthèse des éléments recueillis et de dégager des normes qui pourraient nous servir d'indicateurs. Ce dossier n'est pas sans lien avec les résultats à venir dans le dossier sur l'équité salariale.

> **La gestion de la présence au travail**

L'Association soutient également les établissements dans la gestion de la présence au travail. Le mandat réside dans l'appui aux membres, dans la mise en œuvre de leur plan d'action et dans l'implantation des indicateurs de gestion demandés par le MSSS dans le cadre du plan d'action ministériel sur l'assurance-salaire.

* LOI 90 MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

> **Le Congrès
conjoint**

Pour une seconde fois, l'Association des centres jeunesse a tenu son congrès en partenariat avec les CLSC en y associant la participation des centres de la petite enfance (CPE) et les commissions scolaires. Cette alliance entre les différents réseaux est unique et a permis à de nombreux intervenants, qui travaillent directement auprès des enfants, de consolider des liens qui ne sont pas toujours faciles entre ces milieux qui s'intéressent tous aux enfants en difficulté dans une perspective différente. Ce congrès dont le thème était « Bâtisseurs d'avenir » a rassemblé 1300 personnes du 24 au 26 novembre 2002 à Québec. Près de 300 personnes ont présenté 90 ateliers pour partager leur expérience et leur succès dans leur communauté. Plusieurs ateliers ont été présentés en collaboration entre deux ou trois réseaux. Les partenaires ont clos le congrès par la signature du Manifeste de Bruxelles, une déclaration d'engagement internationale pour la protection des enfants.

> **Le Colloque sur
l'expertise en
matière de garde
d'enfants**

L'Association des centres jeunesse du Québec, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et l'Ordre des psychologues du Québec ont organisé un colloque sur l'expertise en matière de garde d'enfants les 6 et 7 février 2003 à Montréal, après dix ans d'interruption. Plus de 150 personnes ont participé à ce colloque. Ceci fut une indication pour l'intérêt des experts de ce mandat méconnu des centres jeunesse.

> **Le rapprochement
entre les centres
d'accueil et les
familles d'accueil**

Le 25 octobre 2002, à l'initiative de la Fédération des familles d'accueil du Québec et de l'Association des centres jeunesse du Québec, avait lieu un premier colloque entre les représentants des centres jeunesse et les familles d'accueil des différentes régions du Québec.

Au terme de cette journée d'échanges sur des sujets d'intérêt commun, les participants, regroupés en ateliers, ont formulé plusieurs recommandations. D'un commun accord, la Fédération des familles d'accueil du Québec et l'Association des centres jeunesse du Québec ont convenu, durant le courant de l'année, de l'actualisation de l'une d'entre elles, soit l'élaboration et la diffusion d'un code d'éthique à l'attention des intervenants des centres jeunesse et des familles d'accueil.

Une première version du code d'éthique fait actuellement l'objet d'une consultation dans les centres jeunesse et auprès des instances décisionnelles de la Fédération des familles d'accueil du Québec. Il est prévu que le document sera diffusé dans les régions à l'automne 2003.

L'Association des centres jeunesse du Québec a profité de ce colloque pour faire valoir au ministère de la Santé et des Services sociaux qu'elle appuyait publiquement les revendications financières pour augmenter le barème quotidien des familles d'accueil.



> Le développement des systèmes d'information

> Le projet d'intégration des données jeunesse

Le projet d'intégration des données jeunesse (PIJ) a complété son développement dans tous les centres jeunesse du Québec à l'exception de l'arrimage des systèmes comptables, des ressources intermédiaires et de type familial et du plan d'intervention des familles d'accueil; la conversion des 29 modules existants achève. À ce jour, 5 200 postes informatiques ont été installés dans les centres jeunesse, le but étant que chacun des intervenants ait un poste de travail avec un accès au système d'information.

Les modules de réception et de traitement des signalements, d'évaluation et de mesures d'urgence dans le développement ou le système de support à la pratique (SSP) ont été complétés. De plus, des outils cliniques ont été développés tels l'inventaire concernant le bien-être de l'enfant (ICBE), l'histoire sociofamiliale et l'échelle de New York (une évaluation du niveau de risque).

En ce qui concerne les tableaux de bord des directeurs généraux, le projet est en attente d'une réponse de financement provenant du plan triennal d'immobilisation 2003-2004 du MSSS.

Nouvel élément d'envergure cette année, un effort supplémentaire a été fait pour développer le module de la LSJPA afin que les systèmes soient adaptés à la nouvelle Loi qui venait remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants au 1^{er} avril 2003.

Une bonne nouvelle inattendue est venue du MSSS qui financera à la hauteur de 584 000 \$ la traduction complète de PIJ en version anglaise et 57 000 \$ seront versés pour l'analyse de l'arrimage entre PIJ et le système Intégration CLSC.

> La sensibilisation du public à la détresse des enfants et leur famille

> La Semaine des centres jeunesse

Pour une deuxième année consécutive, les centres jeunesse ont tenu leur Semaine, du 18 au 24 novembre 2002. Plusieurs centres jeunesse ont organisé des activités à l'intérieur de leur centre et en ont profité pour remercier et faire valoir le travail colossal qui est fait auprès des enfants et de leur famille par leur personnel.

Sur le plan national, l'Association des centres jeunesse du Québec a tenu une conférence de presse orchestrée avec trois jeunes intervenants en centre jeunesse qui ont expliqué leur travail et le lien privilégié qu'ils vivent avec les enfants. Le Dr Gilles Fortin, neurologue pédiatre du Centre universitaire mère enfant Sainte-Justine, est venu témoigner de l'augmentation de consultations pour abus physiques, des sévices corporels et aussi psychologiques. Une vidéo a été présentée aux médias leur expliquant les problématiques de négligence, de troubles de comportement et d'abus physiques avec des images choc, mais concrètes. La sensibilisation auprès du public a permis aux médias de mieux saisir le rôle des centres jeunesse dans notre société.

> La vigilance législative

> L'Assemblée de coordination des DPJ

La Stratégie d'action jeunesse lancée en juin 2002 par le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait naître une nouvelle structure : l'Assemblée de coordination des directeurs de la protection de la jeunesse. Cette assemblée est composée des 16 directeurs de la protection de la jeunesse, de deux directeurs généraux des centres jeunesse, d'un médecin pratiquant en centre jeunesse, d'un coordonnateur nommé par le MSSS et d'autres instances comme la région régionale et les CLSC. Les mandats de l'Assemblée sont de réviser la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) adoptée en 1979, d'établir un code d'éthique national pour le secteur de la protection de la jeunesse et des jeunes contrevenants (LJC), d'assurer l'harmonisation des pratiques, de la formulation des directives, de règles et de normes nationales dans l'application de la LPJ et de la LJC.

> Les mémoires

Plusieurs mémoires ont été déposés en commission parlementaire par l'Association des centres jeunesse; ils sont tous disponibles sur le site Internet de l'Association. Il est impératif d'être vigilant quant aux modifications législatives.

Mémoire sur le projet de loi 90 modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé - septembre 2002

Mémoire sur le projet de loi 112 sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale - septembre 2002

Mémoire sur le projet de loi 113 concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux - décembre 2002

Mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de loi 142 concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins - décembre 2002

Mémoire conjoint avec les Associations d'établissements sur le projet de loi 151 concernant la législation actuelle en regard des ressources intermédiaires ou de type familial - février 2002

> Les prix d'excellence de l'Association



DANS LE BUT DE RECONNAÎTRE l'excellence des projets mis sur pied dans les centres jeunesse, la remise des Prix d'excellence de l'Association des centres jeunesse du Québec a lieu à tous les deux ans. Ces prix sont remis dans le cadre du congrès.

En 2002, dans la catégorie Expérience de support à l'intervention clinique, *Le plan de formation sur les problématiques suicidaires du Centre jeunesse de Québec* a reçu le titre de Grand prix.

Dans la catégorie Expérience d'intervention clinique, le projet *La Croisière des Centres jeunesse de Lanaudière* s'est vu décerné le Grand prix. Ce groupe de support éducatif aux parents fait ses preuves depuis plus de six ans.

L'Association des centres jeunesse tient à remercier tous ceux qui ont soumis leur candidature et les membres du jury qui ont accepté d'étudier avec rigueur et impartialité tous les dossiers.

> La participation à des activités nationales et internationales

L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC maintient des liens avec plusieurs organismes canadiens et internationaux avec lesquels il est utile de partager des informations et des expertises. Notre lien le plus étroit avec les collègues canadiens se fait à travers notre participation au Conseil d'administration de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada où siège le directeur général de l'Association. La Ligue étant impliquée dans la plupart des grands enjeux pancanadiens, cette voie de communication avec les autres provinces s'avère très efficace. C'est dans ce contexte que s'est tenu à Banff en Alberta, un séminaire portant sur les approches différentielles en protection de la jeunesse. Le Québec et l'Association y étaient représentés par des directeurs généraux et des directeurs de la protection de la jeunesse.

Nos contacts avec nos collègues de l'Amérique du Nord sont également favorisés par notre participation au réseau Train-Net, un réseau virtuel de collaborateurs dans le domaine de la formation continue en protection de la jeunesse. Initié par l'Institute for Human Services, Train-Net continue de mettre en réseau plus d'une centaine d'organisations qui s'échangent ainsi continuellement des idées et des outils. Un séminaire Train-Net a aussi eu lieu à Pittsburgh en mai 2002 et ce fut là l'occasion de réaliser des échanges en direct avec d'autres organismes nord-américains de protection de l'enfance.

Toujours en Amérique, mais bien plus au sud, notre projet de collaboration avec le Chili (ECCO-jeunesse) a connu un ralentissement regrettable. Il nous est en effet apparu difficile de bien cerner les attentes et les besoins de nos partenaires chiliens malgré une session intensive de travail qui s'est tenue à Santiago en mai 2002 et nous avons dû suspendre les activités jusqu'à ce que nous en arrivions à une compréhension commune des buts du projet.

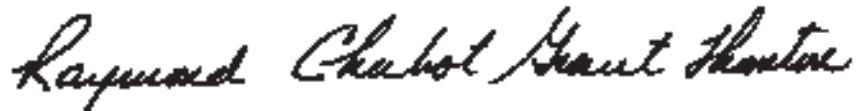
En ce qui concerne l'Europe, nos contacts continuent d'être constants avec la Belgique où nous avons eu une mission dans le cadre du colloque Manifeste pour les enfants, au cours duquel l'Association a souscrit à la « Charte de Bruxelles ». Une délégation de quatre personnes, Jacques Dumais, alors directeur de la protection de la jeunesse des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches, Jean-Simon Gosselin, chef de contentieux du Centre jeunesse de Québec, Ginette Sarrazin, responsable du programme national de formation et Odette Ouellet, conseillère principale à l'Association ont participé à un échange en avril 2002 avec les services de protection de l'enfance de la communauté wallonne de Belgique. La délégation a participé au colloque organisé par le Fonds Houtmann de Belgique visant la création d'un réseau d'échange international et a eu l'occasion d'échanger sur divers sujets d'intérêt pour la protection de la jeunesse avec des intervenants et des gestionnaires du réseau belge. Nous aurons le plaisir d'accueillir les Belges au mois d'octobre 2003.

Aux membres de l'Association des centres jeunesse du Québec

Le bilan condensé ainsi que les états condensés des résultats et des flux de trésorerie ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets de l'Association des centres jeunesse du Québec au 31 mars 2003 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 25 avril 2003. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité de la direction de l'entité. Notre responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Les états financiers condensés ci-joints ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'entité, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Chabot Gauthier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Comptables agréés

Montréal
Le 14 mai 2003

L'Association des centres jeunesse du Québec

PRODUITS ET CHARGES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Produits		
Apports de fonctionnement provenant de l'ensemble des centres jeunesse du Québec	1 364 224	1 291 631
Apports affectés à des projets spéciaux	3 277 264	2 204 347
Récupération salariale du personnel affecté aux projets spéciaux	31 176	20 000
Congrès, colloques et autres	473 420	148 965
Intérêts	25 150	52 213
Autres	203 966	97 651
	<u>5 375 200</u>	<u>3 814 807</u>
	-----	-----
Charges		
Dépenses de fonctionnement	1 608 516	1 525 044
Dépenses afférentes aux apports affectés à des projets spéciaux	3 277 264	2 204 347
Congrès, colloques et autres	473 420	148 965
	<u>5 359 200</u>	<u>3 878 356</u>
	-----	-----
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant amortissement des immobilisations	16 000	(63 549)
Amortissement des immobilisations	<u>22 876</u>	<u>22 830</u>
	-----	-----
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(6 876)</u>	<u>(86 379)</u>
	=====	=====

L'Association des centres jeunesse du Québec

BILAN

au 31 mars 2003

	2003	2002
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	20 470	5 005
Fonds commun de liquidités corporatives, au coût équivalant à la valeur du marché	700 000	850 000
Débiteurs	586 304	562 089
	<u>1 306 774</u>	<u>1 417 094</u>
Immobilisations	31 298	46 965
	<u>1 338 072</u>	<u>1 464 059</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	804 372	493 365
Apports et produits reportés		
Apports reportés affectés à des projets spéciaux	435 878	839 349
Contributions reportés	10 004	
Produits reportés	22 913	59 564
	<u>1 392 278</u>	<u>1 346 067</u>
	-----	-----
ACTIFS NETS (NÉGATIFS)		
Investis en immobilisations	31 298	46 965
Grevés d'affectations d'origine interne	43 193	43 193
Non grevés d'affectations	(9 586)	(18 377)
	<u>64 905</u>	<u>71 781</u>
	<u>1 338 072</u>	<u>1 464 059</u>

L'Association des centres jeunesse du Québec

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

				2003	2002
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs nets (négatifs) au début	46 965	43 193	(18 377)	71 781	158 160
Excédants (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(22 876)		16 000	(6 876)	(86 379)
Investissements en immobilisations	7 209		(7 209)		
Actifs nets (négatifs) à la fin	31 298	43 193	(9 586)	64 905	71 781

L'Association des centres jeunesse du Québec

NOTE COMPLÉMENTAIRE

au 31 mars 2003

APPORTS REPORTÉS AFFECTÉS À DES PROJETS SPÉCIAUX

	Solde au début	Apports reçus	Apports affectés	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Fichier démographique (retrouvailles)	104 240	60 000	42 814	121 426
Prix de reconnaissance annuel ACJQ 2002		9 473	9 473	
Projet d'intégration jeunesse		90 504	90 504	
Programme de développement des pratiques (PDP)	603 380	1 847 262	2 347 716	102 926
Étude d'incidence	47 153	50 000	7 000	90 153
Protocole d'intervention - problématique suicidaire	(9 755)	25 000	9 073	6 172
Mission d'échange et de collaboration - Chili et Québec	137	92 670	91 872	935
Projet qualification des jeunes en CJ	93 955	517 852	541 096	70 711
Organisme de justice alternative - CJ	239		3 933	(3 694)
Implantation de la Loi sur le système de justice pénale		82 034	68 985	13 049
Encadrement à distance		5 200		5 200
25 ans - Loi sur la protection de la jeunesse		14 000		14 000
Recherche - approche milieu		15 000		15 000
Prêt de service		64 798	64 798	
	839 349	2 873 793	3 277 264	435 878

> LES PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2002 ET LE 31 MARS 2003

Les Avis de l'Association

- > Adoption par des parents de même sexe
- > Cadre de référence pour une politique et procédure relatives à l'utilisation de la contention des jeunes
- > Guide relatif à l'élaboration des politiques locales de gestion concernant les conditions de travail des cadres
- > Politique et procédure relative aux mécanismes de contrôle et d'utilisation de procédures de fouille et saisie à l'égard d'un jeune
- > Protocole d'entente entre un centre jeunesse et la direction régionale de la sécurité du revenu pour favoriser l'intégration des jeunes adultes ayant transité par les centres jeunesse
- > Vérification des antécédents judiciaires du personnel des centres jeunesse du Québec

Les mémoires de l'Association

- > Mémoire sur le projet de loi 90 modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé – SEPTEMBRE 2002
- > Mémoire sur le projet de loi 112 sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale – SEPTEMBRE 2002
- > Mémoire sur le projet de loi 113 concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux – DÉCEMBRE 2002
- > Mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de loi 142 concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins – DÉCEMBRE 2002
- > Mémoire conjoint avec les Associations d'établissements sur le projet de loi 151 concernant la législation actuelle en regard des ressources intermédiaires ou de type familial – FÉVRIER 2003

Plaidoyer jeunesse

- > Volume 7 – Numéro 5 – JUIN 2002

Autres publications

- > Rapport annuel du Programme national de formation – 30 JUIN 2002
- > Standards de pratiques en centre jeunesse – DÉCEMBRE 2002
- > Manuel de formation à l'intention des intervenants du 2^e niveau d'intervention du protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse – DÉCEMBRE 2002
- > Fiches cliniques relatives à l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse, Association des centres jeunesse du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux – 26 FÉVRIER 2003
- > Signet du Programme national de formation, Association des centres jeunesse du Québec et Association des CLSC et des CHSLD du Québec – MARS 2003
- > Les unités d'éducation continue : une valeur ajoutée, dépliant du Programme national de formation, Association des centres jeunesse du Québec et Association des CLSC et des CHSLD du Québec – MARS 2003

Trafic

- > Numéro 1 – MAI 2002 – Du maillage à la prévention
- > Numéro 12 – SEPTEMBRE 2002 – Un automne qui annonce le changement
- > Numéro 13 – FÉVRIER 2003 – Survol des activités de l'Association des centres jeunesse du Québec



Production : Communications / Association des centres jeunesse du Québec

Association des centres jeunesse du Québec
2000, rue Mansfield
bureau 1100
Montréal (Québec)
H3A 2Z8

Téléphone : (514) 842-5181
Télécopieur : (514) 842-4834
www.acjq.qc.ca

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada
Second trimestre 2003
ISBN : 2-89394-068-4



ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

